



COMPTE RENDU
REUNION PLENIERE DU 10 AVRIL 2012

Diffusé le : 30.07.2012
Secrétaire de séance :
Christelle TIRMAN

Présents :

Catherine O'MIEL	Directrice Asso. Bassin Minier Uni
Marie PATOU	Chargée de mission Asso. Bassin Minier Uni
Pierre DURIEZ	Président - Comité Bassin d'Emploi Arrondissement de Béthune
Bernadette CAPELLE	CIDFF
Geneviève COILLIOT-LUGEZ	Association Béthune Nature
Jean-Louis LUGEZ	Comité historique et artistique du Béthunois (Vice-Président)
Jean-Pierre PAKULA	Sté d'entraide des membres de la Légion d'honneur Béthune/Bruay
Patrick WALSCHOTS	Asso. Culturelle et patrimoniale de Gosnay
Jean-Marie CORDONNIER	Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais
Richard KRUCZKOWSKI	Auditeur libre
Alain WACHEUX	Président d'Artois Comm. et Maire de Bruay
Marcel COFFRE	Maire de MARLES-LES-MINES
Richard JARRETT	Maire d'AUCHEL
Nelly POTEAU-FLOTAT	Adjointe au Maire de BILLY-BERCLEAU
M. HAVEGHEER	Adjoint au Maire de VERQUIGNEUL
?	Représentante de la Mairie de BETHUNE
Florence GIRARD	Directrice Office Intercommunal du Tourisme Béthune-Bruay
Cécile PARENT	Office Intercommunal du Tourisme Béthune-Bruay
Fabienne DAUNAC	Office Intercommunal du Tourisme Béthune-Bruay
Christophe MASSE	Directeur Habitat, Politique Ville, SIG, Partenariats extérieurs Artois Comm.
André DELHAYE	Président Asso. Les amis du musée
Alain GAMOT	Président Asso. Culturelle et patrimoniale de Gosnay

Excusés :

Jean-Louis ADANCOURT	Vice-Président ARTOIS COMM. – Elu-référent
Alain CUISSE	Chambre de Commerce et d'Industrie
Hervé ROISSE	FSA
Marie-Paule BATAILLE	CAF
Sylvie BRICHET DIT FRANCE	Centre Hospitalier Germon et Gauthier
Patrick HALLEZ	Services à domicile du Béthunois (Vice-Président)
René FENET	APEI
Annie MOREL	Asso. La rose d'argent
Eugène PERU	La Vie Active - Président d'Honneur du Conseil de développement
Jean-Philippe REFFRAY	Office de la Jeunesse de Bruay
Jacqueline SIX	Asso. Femmes et perspectives
Jacqueline LABROY	Auditeur Libre
Michel LEROY	Maire de LABEUVRIERE
Jean-François CARON	Président Association Bassin Minier Uni
Martine VALDHER	Asso. Mahaut d'Artois
	Président Maison de l'Europe

Jean-Pierre AUPET
Jean-Marie PRESTAUX
Richard WAWRZECKI
Dominique PERSYN

Président Conseil de développement Arras Pays d'Artois
Président Conseil de Développement Hénin-Carvin
Conseil de développement LMCU

M. DURIEZ accueille les participants venus nombreux pour parler d'un sujet qui concerne l'ensemble des habitants du territoire et au-delà aujourd'hui mais surtout pour les années à venir.

Actuellement, la candidature du Bassin Minier à l'UNESCO est dans sa dernière ligne droite.

Il salue Catherine O'MIEL, Directrice de l'association Bassin Minier Uni, Marie PATOU, chargée de mission et les maires de différentes communes du territoire, notamment M. COFFRE, maire de Marles-Les-Mines et M. JARRETT, maire d'Auchel mais aussi des représentants de communes telles que Verquin, Béthune, Billy Berclau... et des techniciens d'Artois Comm.

Il profite de cette rencontre pour expliquer qu'après avoir constaté que les commissions ne rassemblaient pas toujours beaucoup de personnes, le Conseil de développement a souhaité, sur certaines thématiques, élargir à d'autres personnes.

Mme LUGEZ retrace en introduction, l'historique de la naissance de ce projet ambitieux. Le 30 janvier 2003, lancement officiel de l'association B.M.U. qui a fait le pari à la fois dynamique et innovant de constituer et de porter le dossier de candidature de notre bassin minier à une inscription sur la liste du patrimoine mondial à l'UNESCO, au titre de « Paysages culturels et évolutifs ». Elle souligne qu'aujourd'hui quelques terrils sont visités.

Elle demande à Mme O'MIEL d'expliquer pourquoi une partie du patrimoine est reconnue « patrimoine historique » et une autre partie telle que les quais ne l'est pas.

Exposé de Mmes O'MIEL et PATOUX (ci-joint power point projeté)

Mme O'MIEL propose une intervention en 3 temps :

- rappel historique depuis 2003
- focus sur le patrimoine d'Artois Comm. repris dans le dossier de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO par Marie PATOU
- animation et mobilisation autour de ce projet et le calendrier

RAPPEL HISTORIQUE DEPUIS 2003

1) Les enjeux de cette démarche

- construire un autre regard sur le territoire : le bassin minier n'a pas une image nationale très positive (ex. : reportages TV avec notre accent, le temps...). Il y a donc un travail à effectuer et le patrimoine mondial y participe entre autres.

- poser la question du devenir du patrimoine minier : fermeture des mines en 1990 avec un premier phénomène de rejet puisque certaines ont été rasées. Aujourd'hui, on parle de faire le deuil de ce passé de manière positive.

- contribuer à améliorer l'image et l'attractivité touristique et économique du Bassin minier.

L'inscription au patrimoine mondial est une inscription sur une carte du monde.

- hommage à la corporation minière longue d'une histoire de 3 siècles. Il faut marquer notre fierté d'appartenir à ce Bassin minier.

- il ne faut pas parler « d'ex Bassin minier » même s'il y a eu une histoire avant il faut aussi parler de l'après. Le Bassin minier est une empreinte qui existe.

2) Lancement de cette démarche en janvier 2003

2 parrains : Jean-François CARON, Président de l'association et Pierre MAUROY, Président du Comité de soutien.

Il y a 10 ans, c'était une idée utopique et osée car en France, on associait le patrimoine mondial à du patrimoine prestigieux et pas forcément à du patrimoine industriel ; ce qui n'est pas le cas pour d'autres pays tels

que l'Allemagne ou les pays anglo-saxons.

3) l'Association B.M.U

Composée de 4 personnes qui jouent le rôle d'ensembliser en s'appuyant sur les compétences du territoire et d'en mobiliser les acteurs. Ce n'est pas une association institutionnelle mais une association de personnes physiques. Elle est financée par des fonds publics (Région, Départements du Nord et du Pas-de-Calais, 8 intercommunalités du territoire concernées par le projet et des fonds privés notamment des banques).

4) La grande aventure d'un dossier au patrimoine mondial de l'UNESCO

C'est un long cheminement puisque la première étape est de convaincre l'Etat car ce sont les Etats qui déposent les dossiers auprès du Centre du Patrimoine Mondial. En France, c'est le ministère de la culture qui est chargé de l'instruction de ces dossiers et il s'appuie sur le Comité des biens français (collège d'experts). Le dossier transite également par la Délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO.

La phase suivante est à l'échelle internationale puisque le Centre du Patrimoine mondiale se retourne vers des organismes experts : ICOMOS (organe consultatif du centre du Patrimoine mondial) et TICCIH (association internationale pour la prévention du patrimoine industriel). Pour la candidature du Bassin minier, c'est TICCIH qui a étudié le dossier car ICOMOS est plus spécialisé dans le patrimoine culturel. Ces experts viennent sur le terrain vérifier qu'il y a adéquation entre le dossier et la réalité et qu'il y a des gens derrière cette candidature. Ils rendent un rapport 18 mois après, juste avant le passage devant le Comité.

Étapes de la candidature

2002 : inscription sur la liste indicative

2003 : création de l'association BMU

2003/2005 : construction des fondements de la candidature, organisation de la mobilisation

2005/2008 : réalisation de l'inventaire hiérarchisé du patrimoine minier

finalisation des études : historiques, paysagères, juridiques...

séminaire d'experts internationaux pour qualifier la candidature

colloques organisés sur le territoire

montée en puissance de la mobilisation

septembre 2008 : audition par le Comité des biens français du patrimoine mondial de D.PERCHERON et JF. CARON

2009 : finalisation du dossier, contractualisation du plan de gestion

novembre 2009 : audition par le Comité des biens français du patrimoine mondial de D.PERCHERON, du Préfet de Région et de JF. CARON

janvier 2010 : dépôt de la proposition d'inscription du Bassin minier Nord/Pas de calais

DOSSIER DE CANDIDATURE

Beau travail de mise en pages avec 3600 iconographies y compris l'iconographie ancienne fournie par le centre historique minier de Lewarde.

Il est constitué de 3 parties :

► Inventaire du patrimoine

► Argumentaire sur exceptionnalité et universalité

► Plan de gestion du patrimoine : depuis 10 ans, l'UNESCO évalue les biens inscrits au patrimoine mondial afin d'éviter les dégradations et d'encourager la protection et la valorisation de ces biens.

Il a donc fallu expliquer propriétaires et aux gestionnaires de ce patrimoine aux comment le patrimoine allait évoluer au travers du temps.

1) Inventaire du patrimoine

Le Bassin minier Nord/Pas de calais c'est 120 km de long et 4 à 20 km de large, 161 communes possédant du patrimoine minier.

Ce patrimoine est constitué de plusieurs types d'héritages :

- Patrimoine technique avec les fosses (plus anciennes dans le Nord et la plus récente à Loos-en-Gohelle), les chevalements (reste 21 sur le territoire), les terrils et les installations de transport du charbon (chemins de fer et voies d'eau).

- Héritage social : le logement avec une première génération de corons qui étaient construits tout en longueur et qui ensuite ont subi de profonde modification en cités pavillonnaires, jusqu'à la génération des cités jardins. Très grande diversité sur le territoire puisque chaque compagnie imprimait sa marque sur ce patrimoine technique et social.

Cet héritage s'est aussi tout l'équipement qui était associé puisque les compagnies puis après les houillères prenaient en charge les mineurs de la naissance à leur mort : écoles, salles des fêtes, équipements sanitaires, sociaux et culturels, sportifs.

Le système minier « lieux d'exploitation – lieux de vie » à la source de nouveaux paysages

Si c'est bien le patrimoine matériel qui va être inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, il n'a de sens que s'il raconte une histoire, c'est ce que l'on appelle le patrimoine immatériel : le travail, les luttes sociales, une sociabilité particulière, l'immigration...

10 ans de travail ont été nécessaires pour sélectionner des périmètres proposés à l'inscription, en accord avec le ministère de la culture, car il n'était plus question d'inscrire tout le bassin minier. En effet, cette sélection est très importante car par exemple avec le Val de Loire, qui a été inscrit dans les années 2000, le ministère de la Culture a eu de très grosses difficultés car il n'avait pas de plan de gestion et ils n'ont pas pu tenir les exigences posées pour un territoire aussi vaste.

Sur notre territoire, le travail a consisté à sélectionner ce qui était le plus représentatif sur le plan paysager, historique, de l'intégrité (ce qui n'a pas trop évolué dans le temps). Au final, ce qui est proposé à l'inscription c'est 4.175 hectares (12.000 avec la zone tampon), 25% du patrimoine existant et 87 communes.

2) Argumentaire sur exceptionnalité et universalité

L'Universalité :

- le charbon a été vecteur de l'industrialisation qui est la plus grande mutation qu'ait connu l'histoire humaine. Le charbon et la vapeur sont les énergies majeures.
- la nature même du travail dans le sens où lorsque les travailleurs chiliens sont remontés du fond il y a 2 ans, tous les bassins miniers du monde ont suivi.
- le bassin minier Nord-Pas de Calais est un remarquable exemple représentatif de cette histoire industrielle. Les mineurs font une véritable corporation à l'échelle de la planète.

L'Exceptionnalité :

- un paysage culturel évolutif qui a été créé par une activité humaine. Evolutif car il n'est pas question de faire du Bassin minier un musée mais de réfléchir à l'évolution de ce patrimoine tout en gardant son identité.
- une empreinte très marquée de ce paysage complet antérieurement agricole. Ce Bassin minier est particulièrement intègre car contrairement à d'autres, le charbon a peu été utilisé sur place et a été essentiellement exporté.
- une chronologie longue, sans rupture (19^e et 20^e siècles) et des événements de portée internationale.

Les mineurs chiliens sont venus dans le Bassin minier en décembre 2011 invités par « Mineur du monde » qui est un projet porté par le Conseil Régional suite à la candidature au patrimoine mondial. Deux sujets abordés, dans l'hypothèse où l'on obtient l'inscription de notre bassin minier :

- comment échanger avec les autres bassins miniers dans le monde ? (il y a déjà beaucoup d'échanges mais au niveau européen)
- mémoire et archives minières. C'est un sujet porté par le Président du Conseil Régional.

3) Plan de gestion

Mme O'MIEL rappelle des propos marquants de Pierre MAUROY qui parlait de la candidature du Bassin minier comme étant un tournant avec deux possibilités : soit miser sur l'identité qui est en partie minière pour créer du développement soit prendre le risque de banaliser le territoire. Il a insisté aussi sur le fait que cette inscription soit assortie d'engagements dans la durée.

Enjeux du plan de gestion :

- Garantir sur le long terme la préservation de la valeur universelle exceptionnelle (ex. : dans le cadre d'un Programme Local de l'Habitat d'une commune)
- Conjuguer intégrité et authenticité avec évolutivité
- Faire du patrimoine un levier au service de la qualité urbaine, architecturale et paysagère

Il repose sur deux piliers :

- La protection et la planification: il faut qu'il y ait des protections de rang national sur le territoire pour être crédible. C'est ce qui s'est passé en juin 2009 avec la campagne d'inscription aux monuments historiques d'une partie du patrimoine (échantillon représentatif sélectionné par l'Etat). Comment, une fois inscrit, ce périmètre sera intégré dans les documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanismes ou les Schémas de Cohérence Territoriale qui donnent les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire).
- La contractualisation : l'ensemble des intercommunalités du territoire ont adopté la Charte patrimoniale proposée, ils ont conventionné avec la Mission du bassin minier.

Réponses à quelques questions du public :

Il y a des évaluations tous les 6 ans sur le maintien du patrimoine mondial et un rapport périodique. Depuis une dizaine d'années, le Comité a durci les conditions, il peut désinscrire un patrimoine classé.

Tout le patrimoine, comme par exemple les cités minières, ne peut pas être conservé en l'état pour plusieurs raisons. Mais chaque étude menée sur la manière de rénover aide pour le reste du patrimoine. Chaque maire a été destinataire des études réalisées dans le cadre de la candidature.

LE PATRIMOINE MINIER SUR LE TERRITOIRE D'ARTOIS COMM. (Mme PATOU)

Rappel de quelques grandes dates du bassin minier :

- Pendant 130 ans (1720-1841), l'activité est restée dans le Nord car le gisement a été cherché dans la mauvaise direction, c'est-à-dire vers Arras et c'est par hasard, à Oignies, qu'ils se sont rendu compte que le gisement remonté vers Béthune (1841-1847).
- 1906 : catastrophe des Mines de Courrières (1099 morts). C'est cet évènement qui va venir accélérer la recherche en matière de sécurité au niveau international.
- 1914-1918 : Première Guerre mondiale (103 fosses détruites et 1900 kms de galeries inutilisables). Le Béthunois était non occupé et cette partie du Bassin minier va continuer à produire et c'est pourquoi ce seront les premières fosses fermées car exploitée de façon intensive. Ceci explique aussi que l'on a eu, dans le Bruaysis, moins de cités détruites.
- 1939-1945 : exploitation systématique par les troupes occupantes. Le charbon partira en Allemagne.
- 1946 : Loi de nationalisation et création des Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais.
- 1990 : la dernière gaillette est remontée à la fosse du 9-9 bis de Oignies.

Environ 600 puits foncés sur 3 siècles, 100000 kms de galeries et 2 milliards de tonnes de charbon.

En terme patrimonial et architectural, pendant 2 siècles, le bassin sera aux mains des compagnies minières privées. Elles vont se diviser le territoire en concessions. A l'intérieur de ces concessions, chaque compagnie va développer sa propre identité architecturale (cités, chevalements, fosses...) parce qu'elles sont en situation de concurrence.

A partir de 1944-1946, nationalisation de l'Etat, d'autres options industrielles sont prises.

Le territoire de l'agglomération s'appuie sur 5 compagnies minières : Lens, Béthune, Vicoigne-Noeux-Drocourt, Bruay et Marles.

Sur la société des mines de Lens, il existe encore :

- deux chevalements accompagnés de leurs bâtis qui font partis des 20 chevalements restants,
- la fosse 5 à Billy-Bercleau et la fosse 6 à Haines-Lez-La-Bassée : 2 fosses en souffrance car en propriété privée,

- pas très loin de Haisnes, il y a le tronçon de cavalier (ancien réseau ferré) bordé de la gare de Douvrin qui est un bel exemple de bâti puisqu'il a été transformé en logements sociaux.

La compagnie des mines de Béthune, avec par exemple la cité 9 d'Auchy-Les-Mines et les cavaliers d'Annequin et Vermelles. La cité est typique de la compagnie de Béthune avec des logements par deux, une particularité de toiture à 2 niveaux et le porche reposant sur un sabot de pierre. Les écoles ont souvent des linteaux surmontés de briques jaunes.

La compagnie des mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt, un peu moins puissante que les autres, donc avec des bâtiments moins ornementés. Sur Barlin, les cités minières datent de la compagnie privée et d'autres bâtiments tels que l'ancienne salle des pendus de la Fosse 7 (briques jaunes, fenêtres filantes ou à meneaux) sont issus de la nationalisation.

La compagnie des mines de Bruay avec par exemple la cité du château des Dames de Gosnay rachetée par la compagnie pour y loger à la fois ses cadres et employés, le terril 10 (fosse 3) car l'impact des terrils est monumental dans un contexte agricole et rural, la cité des électriciens (plus vieille cité du Pas-de-Calais) qui marque la transition entre le coron et la cité pavillonnaire et la cité Anatole France (1920) avec les jeux de briques blanches en corniche. Les logements sont souvent par deux ou par quatre et plus massifs. Autres exemples, la cité du Nouveau Monde (Bruay) et celle des Fleurs (Haillicourt).

La construction des églises sur le territoire et le bassin minier n'est pas anodine. Elle a commencé à partir de 1905, à partir de la loi sur la séparation de l'église et de l'Etat. Cela reste un moyen de contrôle social car pour devenir galibot il faut avoir fait sa communion, pour avoir un logement il faut être marié à l'église.

Autre patrimoine qui n'est pas directement minier mais qu'il est important d'indiquer car dans une commune il y avait deux pouvoirs qui s'opposés : la fosse et l'Hôtel de ville.

Dans le bassin minier, les Hôtels de ville sont monumentaux avec une architecture qui revendique l'identité minière au travers de nombreux vitraux.

Autre patrimoine sur Bruay qui répond au besoin de contrôle des loisirs des mineurs par la compagnie, le stade vélodrome. Cet équipement répond bien à ce qui se passe en 1930 en matière de sport.

La compagnie des mines de Marles avec Marles et Auchel : le Vieux-Deux à Marles avec son musée, chevalement qui a la chance d'avoir sa machine, le terril 14 à Auchel qui offre un panorama magnifique sur la chaîne des terrils, la Goutte de lait (soins aux nourrissons et apport de lait par les femmes de mineurs) à Auchel qui est la seule restante sur le bassin minier. Sur Auchel, les monuments commémoratifs liés à la guerre et à la corporation minière ; à la fois en hommage aux soldats qui sont partis au front mais aussi à ceux qui ont produits sur ce territoire, ce qui est très important car trop souvent les deux patrimoines sont séparés alors qu'ils sont étroitement liés.

ANIMATION ET MOBILISATION

Dès le départ, la mobilisation s'est faite autour de « Clubs BMU » en s'appuyant sur des associations, des écoles, des communes... qui étaient particulièrement impliquées sur cette question de patrimoine. Ils sont devenus au fil du temps des relais et des soutiens de l'inscription au patrimoine mondial. Ils se réunissent tous les ans.

Les « rencontres BMU » : tous les deux ans une rencontre entre les acteurs (200-250 personnes) a lieu pour partager les études, travaux, réflexions qui sont faites. La première s'est tenue à l'espace Grossemy à Bruay, la seconde s'est tenue à Wallers Arenberg et la dernière a eu lieu à Liévin en octobre 2011 avec comme sujet « Que se passe-t-il si la candidature du bassin minier est retenue ? » avec, pour la première fois, les soutiens économiques.

Beaucoup d'outils avec toujours le même credo de changer l'image du territoire. Première exposition avec des photos aériennes de Philippe FRUTIER, photographe à Arras qui a circulé pendant 3 ou 4 ans à travers le bassin minier.

Outils classiques : site Internet, journal de candidature, manifestations diverses telles que la Route du Louvre en 2011 dont l'arrivée avait lieu sur le site du 11/19 à Liévin.

Actions en milieu scolaire pour travailler, de façon expérimentale, le sujet de la transmission de l'histoire des mines. La dernière opération menée « Correspondance » consiste à échanger entre des enfants du bassin minier Nord/Pas de Calais et d'autres bassins miniers dans le monde. Trois lycées, sur Artois Comm. participent à cette opération.

Si le bassin minier obtient l'inscription au patrimoine mondial et l'arrivée du Louvre-Lens, ce seront deux plus-values qui permettront de distinguer notre territoire à l'international.

DANS LES MOIS QUI VIENNENT...

L'instruction dure 18 mois, donc le dossier aurait dû être examiné en juin 2011 mais deux dossiers présentés par la France avant celui du bassin minier avaient été renvoyés pour complément d'informations et ils ont donc pu être à nouveau présentés en 2011. Comme chaque Etat ne peut faire examiner que deux dossiers par an, il a donc fallu faire un choix politique et attendre 2012, la session de Saint Pétersbourg.

Celle-ci se tient du 24 juin au 6 juillet (dont 4 ou 5 jours consacrés aux demandes d'inscription), le comité qui va voter est composé de 21 pays. La France est en coopération avec certains d'entre eux depuis longtemps (Mali, Sénégal), d'autres pays sont très concernés par la mine, c'est le cas de l'Afrique du Sud et la Fédération de Russie. L'ambassadeur du Cambodge connaît bien la France (et particulièrement le Nord-Pas de Calais) pour y avoir fait ses études.

Pendant la durée consacrée aux inscriptions, ce sont les experts qui ont auditionné les dossiers qui en font une présentation en 4-5 minutes, ils font également une ou plusieurs préconisations :

- inscription au patrimoine mondial
- report : reconnaissance de la valeur exceptionnelle universelle mais demande de compléments (ex. en matière de gestion, pas assez de protections de rang national). Dans ce cas, le dossier doit être représenté l'année suivante.
- diffèrement : le dossier doit être profondément révisé. Le dossier repart pour un cycle de préparation et d'examen complet.

Au pire, en ce qui concerne le dossier du bassin minier, c'est un report d'après les échos à l'international.

Le Comité s'exprime, il peut poser des questions à l'ambassadeur de France à l'UNESCO, Daniel RONDEAU, puis vote à la majorité.

L'association Bassin Minier Uni essaie, dans les dernières semaines, d'augmenter encore les soutiens à la candidature grâce à un logo créé à cette occasion et qui peut être utilisé le plus largement possible et sous toutes les formes.

Peu d'information grand public par manque de moyen et surtout il est très difficile de communiquer sur des opérations qui durent aussi longtemps avec des dates qui ont fluctué aux cours des années. L'association BMU a demandé aux collectivités d'informer la population sur la date de l'examen de la candidature du bassin minier à travers leurs outils de communication.

Après Saint-Pétersbourg...

Comment fait-on organiser le suspens autour de la date ?

Pour la première fois, la session pourrait être retransmise sur Internet (à confirmer).

Comment la fêter après le vote ?

Il n'est pas possible de demander aux collectivités d'engager de l'argent sans être sûr d'être retenu. Ce qui a été proposé par les communes minières, c'est de profiter du week-end du 14 juillet pour faire les feux d'artifice simultanément pour un « embrasement » du bassin minier avec des thématiques minières telles que les harmonies et faire relayer ces belles images par les médias. (projet actuellement en discussion)

L'idée aussi est de ne pas faire une fête à un seul endroit car c'est l'ensemble du bassin minier qui est concerné.

Réponses à quelques questions du public :

- Un second logo est prévu après l'inscription car il faut quelques mois avant de pouvoir utiliser le logo officiel de l'UNESCO.

L'association Bassin Minier Uni n'aura pu lieu d'être puisqu'elle portait le projet. C'est la Mission Bassin Minier qui sera gestionnaire du patrimoine du bassin minier inscrit. Les deux associations vont fusionner et une charte graphique officielle sera mise en place à partir de janvier 2013.

- Le dossier de candidature est en français car c'est l'une des langues officielles à l'UNESCO. Par contre, une synthèse en anglais existe car l'expert est gallois. Une plaquette de présentation d'une quinzaine de pages, très synthétique, a été aussi réalisée en anglais pour le lobbying international.

- Un exemplaire du dossier de candidature a été remis à chaque agglomération, les offices de tourisme l'ont reçu sous forme de CD mais pour l'instant il n'est pas diffusable à grande échelle car l'inscription n'est pas encore réalisée. Il est néanmoins consultable à la Maison du projet du Louvre-Lens.

Si le projet se réalise il sera consultable sur le site du Patrimoine mondial à l'UNESCO.

Une synthèse d'une soixante de pages est en cours d'élaboration.

Toutes les images ne sont pas libres de droit et une autre question se pose en matière de diffusion des bases de données aux acteurs du territoire qui vont aussi devoir être mises à jour.

- Comment mettre en valeur le patrimoine minier inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO ? L'engagement est porté par les acteurs du territoire et la Mission Bassin Minier devra rendre des comptes à l'UNESCO à partir des actions menées. Ce travail se fera progressivement car le bassin minier n'est pas un territoire touristique au sens classique du terme. L'UNESCO est très sensible à la protection et à la valorisation du patrimoine mais pas en termes de quantité. La visibilité du territoire se fera petit à petit avec une offre qui se renouvelle.

Mme GIRARD, Directrice de l'Office de tourisme Béthune-Bruay, précise qu'un cabinet d'audit a travaillé sur l'offre et la valorisation du territoire et que celui d'Artois Comm. est perçu comme mettant déjà bien en valeur son patrimoine et ses circuits touristiques.

Un travail croisé est également effectué, par exemple, articulation entre patrimoine minier et art contemporain. Il ne faut pas hésiter à jouer des contrastes et à proposer des actions décalées.

M. WACHEUX prend la parole. Cette inscription est une difficulté de par son originalité de patrimoine culturel évolutif car il n'est pas facile à traduire en éléments divers visibles. C'est un territoire très étendu donc pas facile à appréhender surtout pour quelqu'un qui vient d'un autre pays. Il faut donc choisir un certain nombre d'endroits et trouver les entrées de ce bassin minier qui à la fois illustrent la globalité de la démarche, présentent un intérêt et donnent l'envie d'aller découvrir d'autres sites.

Pour présenter le dossier, il a fallu faire un choix des endroits et lieux à inscrire au patrimoine mondial de l'UNESCO et il est demandé que ceux-ci restent repérables à travers le temps, la préservation, l'animation touristique, les interventions culturelles et artistiques mais aussi grâce à des passerelles avec d'autres formes d'activité humaine et d'autres périodes de l'histoire.

Qu'est-ce qui, dans cette période de l'exploitation charbonnière qui a marqué un territoire, des paysages et qui a façonné des hommes, persiste au point de faire la fibre des hommes et du paysage ? En quoi cela a aussi une incidence sur le monde mais aussi sur ce qui va se construire sur le territoire ?

La crainte souvent exprimée par les élus est de ne pas pouvoir développer et aménager leur territoire, alors qu'une des demandes de l'UNESCO est de faire de ce nouveau patrimoine mondial un point fort. Rien n'est acquis aujourd'hui, il faut la mobilisation culturelle, citoyenne, des collectivités, économique... pour que cette opportunité prenne de la consistance.

Il salue les Conseils de développement car ils ont eu, avant d'autres, l'idée de travailler ensemble car concernés par le sujet.

Le dossier présenté est d'une très grande richesse. Dans cette démarche, il y a eu un tel concours d'expertises et de mobilisation que le bassin minier a été balayé par tous les éclairages possibles et observé par tous les regards envisageables et chacun y est allé de son thème d'appréciation. Il faut aujourd'hui davantage d'appropriation. Il faut de la cohérence dans les actions et la Mission Bassin Minier sera la garante de la mobilisation d'ensemble entre les agglomérations du bassin minier qui doit se développer et se renforcer.

M. DURIEZ remercie tout d'abord Mme LUGEZ, cheville ouvrière du Conseil de développement, et qui s'implique depuis la création dans le développement culturel, touristique mais aussi dans la connaissance et la reconnaissance de notre patrimoine notamment minier, au sein de notre territoire mais aussi chez nos voisins.

Il remercie également Mme O'MIEL et Mme PATOU pour leur disponibilité et pour leur passion qu'elles ont réussi à transmettre à l'auditoire mais aussi cette fierté d'appartenir au bassin minier.

Il faut garder deux choses en tête : en parler autour de nous et rester mobilisé autour de ce projet, même pour les communes du territoire qui n'appartiennent pas au bassin minier.